



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton
Entrée en vigueur

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-409 modifiant le Règlement sur le plan
d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier certaines limites des aires
d'affectation de type résidentiel, industriel et public/institutionnel**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 mai 2026, le règlement numéro 2026-409 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2002-89 afin de modifier certaines limites des aires d'affectation de type résidentiel, industriel et public/institutionnel.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 20^e jour de mai 2026

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière